

NOTES EXPLICATIVES

AVIS D'APPEL À LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE PÉNALE (SJ-1248)

Le formulaire « Avis d'appel à la Cour supérieure en matière pénale » permet de déposer un appel à la Cour supérieure dans les trente (30) jours du jugement rendu en première instance.

TYPES DE FORMULAIRES

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous pouvez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 8,5 pouces sur 11 pouces (215,9 mm sur 279,4 mm).

- Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel.

Vous devrez communiquer avec le greffe pénal du palais de justice afin d'obtenir les informations vous permettant de remplir la section « Avis de présentation » du formulaire.

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL

Vous devrez ensuite transmettre l'avis d'appel, accompagné des preuves de signification, au greffe pénal du palais de justice. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) en vous référant au site Internet du ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca.

Des frais judiciaires sont payables pour le dépôt de la demande. Pour plus d'information sur la [tarification](#) et obtenir les coordonnées de tous les [palais de justice](#) de la province de Québec, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de la Justice.

AVIS D'APPEL À LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE PÉNALE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce formulaire permet d'adresser à la Cour supérieure un avis d'appel en matière pénale. L'avis d'appel est formé par le dépôt au greffe dans les trente (30) jours du jugement rendu en première instance.

L'avis d'appel doit être signifié aux autres parties et la preuve de signification doit être déposée au dossier avant la date de présentation. La signification doit être faite par tout mode approprié qui permet à celui qui signifie de constituer une preuve de la remise, de l'envoi, de la transmission ou de la publication de l'acte de procédure.

La signification peut notamment être faite par poste recommandée, par un service de messagerie ou un autre porteur, par un moyen technologique, par un agent de la paix, par un huissier ou par avis public.

Quel que soit le mode de signification utilisé, le destinataire qui accuse réception de l'acte de procédure ou qui reconnaît l'avoir reçu est réputé avoir reçu signification de cet acte.

Ce formulaire est disponible au greffe pénal du palais de justice ainsi qu'au site Internet du ministère de la Justice au www.justice.gouv.qc.ca.

► Comment remplir le formulaire « Avis d'appel à la Cour supérieure en matière pénale »

- Fournir tous les renseignements demandés dans toutes les sections requises.
- Le numéro des notes explicatives réfère aux parties du formulaire portant le même numéro.

EN-TÊTE

1 Inscrivez le nom du district, de la localité ainsi que le numéro de dossier.

IDENTIFICATION DES PARTIES

2 Inscrivez le prénom, le nom et l'adresse de chacune des parties tels qu'ils apparaissent aux procédures déjà produites au dossier de la cour.

CONTENU DE LA DEMANDE

3 Au paragraphe 1, inscrivez l'objet (le but) recherché par votre demande.
Au paragraphe 2, énoncez de façon précise les moyens de faits et de droit que vous jugez pertinents à soumettre au tribunal.

CONCLUSIONS

4 Précisez les conclusions demandées au tribunal.
Indiquez le lieu ainsi que la date et signez la demande. Inscrivez aux endroits appropriés vos prénom et nom et indiquez à quel titre (partie) vous signez.

AVIS DE PRÉSENTATION

5 Indiquez les prénom, nom et adresse des parties à qui vous donnez l'avis. Indiquez la date de la présentation de la demande au tribunal ainsi que l'heure, la salle, le nom du palais de justice et son adresse. Adressez-vous au greffier pour obtenir ces informations. Indiquez le lieu ainsi que la date et signez l'avis de présentation. Inscrivez aux endroits appropriés vos prénom et nom et indiquez à quel titre (partie) vous signez.

ENDOS

6 Inscrivez les mêmes informations qu'à l'en-tête de l'avis d'appel : le numéro de votre dossier et le district où siège cette cour. Inscrivez au bas de l'endos vos nom et adresse.

1 CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District : _____
Localité : _____
N° de dossier : _____

COUR SUPÉRIEURE
Chambre pénale

2

Partie appelante

c.

Partie intimée

et

Partie _____

AVIS D'APPEL EN MATIÈRE PÉNALE
(articles 266 et suivants du Code de procédure pénale)

À UN JUGE DE CETTE COUR, LA PARTIE APPELANTE EXPOSE CE QUI SUIT :

3 LES FAITS :

1. La partie appelante demande l'appel de la décision rendue le _____ par _____
(tribunal de première instance)

dans le district _____ dans la cause portant le numéro de dossier _____

pour l'infraction suivante : _____

(s'il y a lieu, décrire la peine imposée)

2. À l'appui de sa demande, elle invoque les motifs et moyens d'appel suivants : _____

PAR CES MOTIFS, LA PARTIE APPELANTE DEMANDE AU TRIBUNAL DE :

4 **ACCUEILLIR** la demande;

(conclusions recherchées)

RENDRE toute ordonnance conforme aux exigences de la justice.

LE TOUT _____ .

À _____ , le _____

Partie appelante

5

AVIS DE PRÉSENTATION

À : _____

Soyez avisé que la demande sera présentée au _____ le _____, à _____ heures,
à la salle _____ du palais de justice _____,
situé au _____.

À _____, le _____

Partie appelante

6 N° de dossier :

COUR SUPÉRIEURE
Chambre pénale

District :

Partie appelante

c.

Partie intimée

et

Partie

**AVIS D'APPEL À LA COUR
SUPÉRIEURE EN MATIÈRE PÉNALE**
(articles 266 et suivants du
Code de procédure pénale)

Partie appelante :

Adresse :

Téléphone : résidence
bureau

Courriel :